Comment bien utiliser mon assurance Globe PVT ?

Je suis malade mais il n'y a pas d'urgence

(angine, rhume…)

1. Je consulte le médecin de mon choix. Si j'ai besoin de conseils, je peux contacter la plateforme Mutuaide (numéro de téléphone sur ma carte d'assuré ou medical@mutuaide.fr).

Le saviez-vous ?
Pour trouver facilement une clinique sans rendez-vous au Canada et connaître ses disponibilités en temps réel, téléchargez l'application mobile Doctr !

Nouveauté au Canada : la téléconsultation médicale !
Consultez un médecin généraliste ou spécialiste par écrit, par téléphone ou vidéo, 24h/24 et 7j/7, pris en charge à 100 %.
Rendez-vous sur le site www.medecindirect.fr

2. Je me rends au rendez-vous et je récupère auprès du médecin un compte-rendu de la consultation indiquant le diagnostic et toute autre information médicale nécessaire.
3. Je règle le montant de la consultation et je récupère une facture détaillée à mon nom ainsi qu'une preuve de paiement.
4. Si les frais sont inférieurs à 500 €, je peux utiliser la plateforme sécurisée de remboursement en ligne.
5. Ma demande est généralement traitée dans la semaine suivant sa réception. On peut alors me demander plus d'informations ou m'informer du suivi de ma demande.

J'ai un accident qui peut être traité par un médecin généraliste

(petite brûlure, entorse…)

1. Je consulte le médecin de mon choix. Si j'ai besoin de conseils, je peux contacter la plateforme Mutuaide (numéro de téléphone sur ma carte d'assuré ou medical@mutuaide.fr).

Le saviez-vous ?
Pour trouver facilement une clinique sans rendez-vous au Canada et connaître ses disponibilités en temps réel, téléchargez l'application mobile Doctr !

Nouveauté au Canada : la téléconsultation médicale !
Consultez un médecin généraliste ou spécialiste par écrit, par téléphone ou vidéo, 24h/24 et 7j/7, pris en charge à 100 %.
Rendez-vous sur le site www.medecindirect.fr

2. Je me rends au rendez-vous et je récupère auprès du médecin un compte-rendu de la consultation indiquant le diagnostic et toute autre information médicale nécessaire.
3. Je règle le montant de la consultation et je récupère une facture détaillée à mon nom ainsi qu'une preuve de paiement.
4. Si les frais sont inférieurs à 500 €, je peux utiliser la plateforme sécurisée de remboursement en ligne.
5. Ma demande est généralement traitée dans la semaine suivant sa réception. On peut alors me demander plus d'informations ou m'informer du suivi de ma demande.

Je suis malade et j'ai besoin de soins urgents

(malaise, douleurs cardiaques…)

1. J'appelle le numéro des urgences du pays où je me trouve et je suis leurs instructions.
2. Si j'en suis capable, je contacte ensuite par téléphone la plateforme d'assistance Mutuaide ouverte 24 h/24 et 7 j/7 pour leur expliquer la situation. Si je ne peux pas le faire moi-même, un de mes proches ou l'hôpital le fait à ma place (numéro de téléphone sur ma carte d'assuré ou medical@mutuaide.fr). Je garde toujours sur moi la carte d'assuré Globe PVT que le personnel soignant peut utiliser pour contacter Mutuaide, la plateforme d'assistance d'ACS (qui propose l'assurance Globe PVT).
   • Globe PVT/EIC Canada : +33 (0)1 55 98 71 73
   • Globe PVT / WHV reste du monde : 00 33 (0)1 55 98 71 30
3. Si je reste hospitalisé·e plus de 24 h, il faut contacter la plateforme d'assistance Mutuaide pour une ouverture de dossier afin qu'ils étudient la possibilité de prise en charge directe des soins. Si ma situation médicale est conforme aux conditions du contrat, je n'avance aucun frais et je bénéficie d'un rapatriement médical si cela est nécessaire.
   Si je reste hospitalisé·e moins de 24 h, je paie les frais demandés, puis j'envoie une demande de remboursement via la plateforme sécurisée de remboursement en ligne si les frais sont inférieurs à 500 €, ou bien par courrier si les frais sont supérieurs à 500 € via le formulaire de remboursement en ligne en Français ou en Anglais.
4. Si je suis hospitalisé·e plus de 7 jours sans accompagnement familial, je peux demander la venue d'une personne de ma famille proche. Son billet d'avion aller-retour et son hébergement sont alors pris en charge par Globe PVT.

J'ai un accident et j'ai besoin de soins urgents

(jambe cassée, traumatisme…)

1. Je contacte la plateforme d'assistance Mutuaide pour leur expliquer la situation.
2. Si le décès concerne un membre de la famille proche (parents, grands-parents, frères ou sœurs) et survient suite à un accident ou une maladie soudaine, Globe PVT peut me fournir un billet d'avion aller-retour vers mon pays de résidence.

Un membre de ma famille proche décède pendant mon PVT

1. Je contacte la plateforme d'assistance Mutuaide pour leur expliquer la situation.
2. Si le décès concerne un membre de la famille proche (parents, grands-parents, frères ou sœurs) et survient suite à un accident ou une maladie soudaine, Globe PVT peut me fournir un billet d'avion aller-retour vers mon pays de résidence.

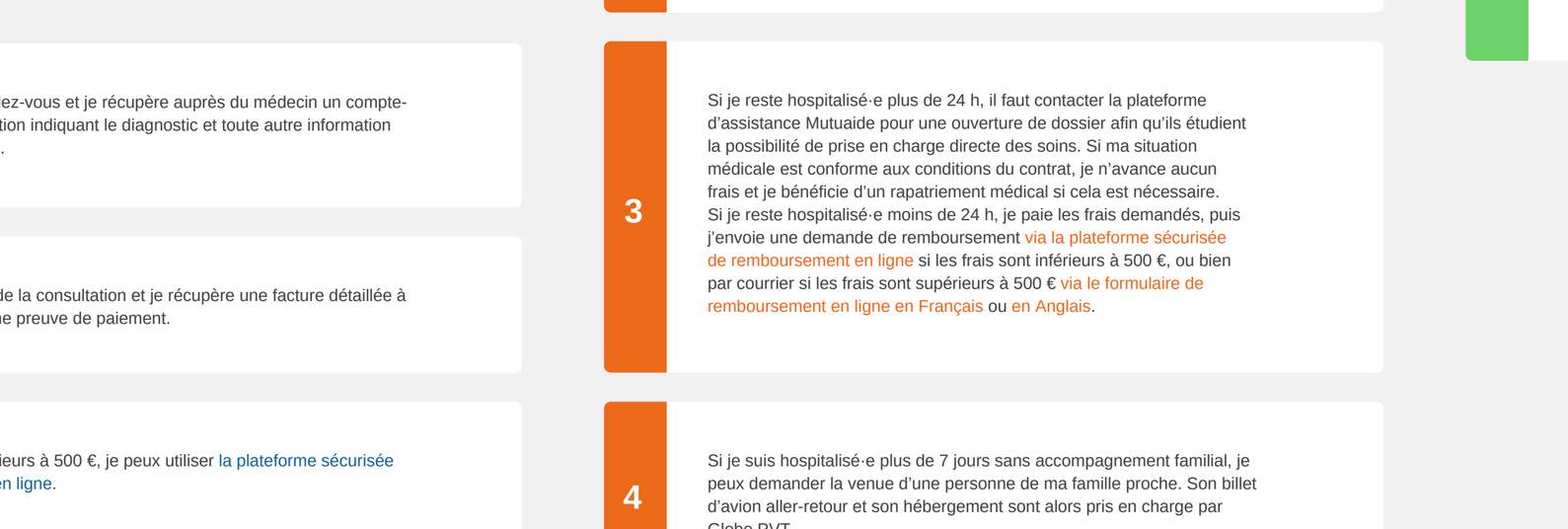

Les bons réflexes

- Je souscris l'assurance Globe PVT avant mon départ en PVT.
- Je conserve les versions originales de toutes les preuves envoyées à l'assurance pendant au moins 2 ans.
- En cas de question non urgente sur Globe PVT, je contacte leur équipe sur le forum.
- En cas de question urgente, je contacte la plateforme d'assistance Mutuaide (numéro sur ma carte d'assuré).
- Je conserve ma carte d'assuré dans mon portefeuille.
- Si je pars dans un pays où l'assurance est obligatoire, je dois souscrire pour la durée totale de mon visa.
- Si je pars dans un pays où l'assurance n'est pas obligatoire, il est fortement conseillé de souscrire pour la durée totale du visa (remboursement des mois non utilisés en cas de retour en France). Je peux également souscrire un premier contrat d'assurance, puis à d'autres contrat bien en continuité les uns avec les autres.

Cette infographie est rédigée sous la responsabilité exclusive d'ACS, société de courtage d'assurance. Les garanties illustrées par cette infographie ne se substituent pas aux conditions générales de votre assurance Globe PVT. Il faut toujours lire la notice d'information avant de souscrire votre assurance Globe PVT et si nécessaire, se rapprocher d'ACS pour poser vos questions.